

LE VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Acquisition par la commune d'un véhicule électrique pour les services techniques.

Dans un souci de **modernisation, d'économie, et de respect de l'environnement**, il apparaît indispensable de procéder au changement d'un véhicule par un véhicule électrique qui sera beaucoup plus économique, moins polluant et plus confortable.

Le véhicule utilitaire Goupil permet également de tracter la nacelle. Son autonomie, pouvant atteindre *100 km*, est suffisante pour les services techniques qui utilisent les véhicules essentiellement sur la commune.

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de la commune d'énergies renouvelables, du respect de l'environnement et de toutes formes de pollution (photovoltaïques, ombrières solaires, éclairage public solaire, ...)

Cout d'acquisition : 26 219.24€

Subvention du département (enveloppe cantonale) : 6 554.80€

Subvention de la région (Frat 2021) : 10 924.68€

